

Ministry of Education

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone 416 325-2600
Facsimile 416 325-2608

Ministère de l'Éducation

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone 416 325-2600
Télécopieur 416 325-2608



Le 3 septembre 2010

Chères collègues,
Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous informer que le Ministère a fait paraître aujourd'hui la politique *Partenariat avec les parents : Politique de participation des parents pour les écoles de l'Ontario*. Par ailleurs, le Règlement 612 – *Conseils d'école* a été modifié par l'ajout de dispositions sur les comités de participation des parents (CPP). Le nouveau Règlement 330/10 – *Conseils d'école et comités de participation des parents* a été déposé le 1^{er} septembre 2010. Vous trouverez ci-joint une copie électronique de la politique, que vous pouvez également consulter sur le site Web du Ministère à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/involvement>. Le règlement quant à lui se trouve sur le site des Lois-en-ligne à http://www.e-laws.gov.on.ca/html/source/regs/french/2010/elaws_src_regs_r10330_f.htm.

La politique et le règlement se complètent et appuient l'engagement du gouvernement à améliorer le rendement et le bien-être des élèves, à combler les écarts au niveau de leur rendement et à renforcer la confiance des Ontariennes et Ontariens dans l'éducation financée par les deniers publics.

La politique *Partenariat avec les parents : Politique de participation des parents pour les écoles de l'Ontario* reconnaît et soutient la vision selon laquelle les parents sont des partenaires précieux et des participants actifs à l'éducation de leurs enfants. Cette politique :

- reconnaît, encourage et soutient diverses formes de participation parentale;
- reconnaît et appuie le rôle important que jouent les parents pour aider leurs enfants à apprendre à la maison et à l'école;
- définit des stratégies destinées à éliminer les obstacles à la participation des parents (p. ex. problèmes de langue, de communication);
- soutient les parents dans l'acquisition des compétences et connaissances dont ils ont besoin pour s'impliquer dans l'apprentissage de leurs enfants;
- donne une voix aux parents à l'échelon local (p. ex., CPP, conseils d'école ou entretiens directs entre parents et personnel enseignant, direction d'école).

La politique articule la vision de la participation parentale, établit quatre stratégies dans ce contexte et inclut un plan d'action pour les écoles, les conseils et le Ministère. Elle décrit également quelques-unes des nombreuses pratiques exemplaires suivies à l'échelle de la province.

Les exigences réglementaires relatives aux comités de participation des parents, dont celle voulant que chaque conseil scolaire mette sur pied un CPP, ainsi que les dispositions régissant la composition et les fonctions de ces comités, sont prévues par la *Loi de 2009 sur le rendement des élèves et la gouvernance des conseils scolaires*.

Les CPP ont pour mission de soutenir, d'encourager et d'améliorer la participation des parents au niveau des conseils scolaires afin d'augmenter le rendement et le bien-être des élèves. Les CPP sont des structures officielles et d'importants organes consultatifs des conseils scolaires. Ces comités sont dirigés par des parents; la présidence, la coprésidence et la majorité des membres sont des parents. Pour fournir un lien direct au conseil scolaire et à la directrice ou au directeur de l'éducation, celui-ci et une conseillère ou un conseiller scolaire sont également membres du CPP. Il appartient aux CPP de décider s'ils souhaitent inclure d'autres membres – des directrices et directeurs d'école, des enseignantes et enseignants, du personnel de soutien, des membres de la communauté – pour répondre aux besoins locaux.

Les conseils d'école sont des structures consultatives œuvrant au sein d'une même école, alors que les CPP se penchent sur des enjeux intéressant plus d'une école. Les CPP fournissent conseils et informations aux conseils scolaires sur des stratégies et pratiques efficaces en matière de participation parentale. Ils maintiennent également des communications avec les conseils d'école et leur offrent leur appui en plus d'entreprendre des activités conçues pour faciliter la tâche aux parents désireux d'aider leurs enfants à apprendre à la maison et à l'école. Au cours de l'année qui vient, je transmettrai aux CPP d'autres renseignements sur les initiatives du Ministère. Comme le prévoit le règlement, le Ministère peut à l'occasion demander l'avis des CPP sur des questions liées au rendement et au bien-être des élèves.

L'approche qu'a adoptée notre gouvernement de l'éducation publique continue de reposer sur le respect, la collaboration et la consultation de nos partenaires en éducation. Pour l'élaboration de la politique et du règlement, de vastes consultations ont été menées. La politique et le règlement reflètent une approche de soutien qui tient compte de la complexité et de la diversité des conseils scolaires et de leurs communautés. Ces instruments favoriseront la cohérence parmi les conseils scolaires et fourniront l'orientation nécessaire tout en laissant une marge de manœuvre pour satisfaire aux besoins locaux.

La politique et le règlement sont des outils importants qui appuient votre travail et incitent les parents à participer à l'apprentissage de leurs enfants à la maison et à l'école. Nous reconnaissons que d'importants travaux sont déjà en cours au sein des conseils scolaires et des écoles pour aider les parents à s'impliquer. Ces initiatives font avancer l'engagement du gouvernement à l'égard de la participation des parents à tous les niveaux à l'appui du rendement et du bien-être des élèves.

Il me tarde d'aller de l'avant avec ces importantes initiatives et de poursuivre notre collaboration pour encourager et améliorer la participation parentale en vue d'accroître le rendement et le bien-être des élèves.

Veillez agréer, chères collègues, chers collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation,

A handwritten signature in black ink, reading "Leona Dombrowsky". The signature is written in a cursive, flowing style.

Leona Dombrowsky

p.j.

- c.c. ACÉPO – Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario
- AFOCSC – Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques
- OCSTA – Ontario Catholic School Trustees' Association
- OPSBA – Ontario Public School Boards' Association
- Directrices et directeurs de l'éducation
- CODE – Council of Ontario Directors of Education
- Chefs des bureaux régionaux